

L'an deux mille dix-neuf le 14 mai à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 9 mai 2019

PRESENTS : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, ~~C. FERIGNAC~~, A.GREIL, ~~JL VACHER~~, F.DARAN, M H BOUSQUET, ~~MC ROUBINEAU~~

ABSENTS EXCUSES: MC ROUBINEAU, C FERIGNAC,
JL VACHER donne pouvoir à F DARAN

SECRÉTAIRE : S MIO



ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2019

I - DELIBERATION : Accord demande de subvention FDAVC 2019

II - DELIBERATION : Accord demande de subvention Aides Individuelles Enseignement Premier Degré

III - DELIBERATION : Autorisation à donner à M. Le Maire pour un emprunt auprès du Crédit Agricole en vue de l'acquisition d'une mini pelle neuve

IV - INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- ZAC du Lyssandre : ouverture enquête parcellaire complémentaire du 13 au 29 mai 2019 inclus
- Suppression d'une classe à l'école de Daignac
- Route de Malartic : zone 30 avec dos d'âne ou installation d'un radar pédagogique avec kit solaire
- Subventions associations 2019 : Ecole des chats
-



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

I - DELIBERATION : Accord demande de subvention FDAVC 2019 19-05-14-01

Monsieur le Maire indique que la Commission Economie, Finances et Projets propose les projets de réhabilitation des voies communales et de l'ouvrage ci-après sur l'année 2019 en investissement avec les coûts suivants :

- 1 - Parking Pey du Prat
- 2 - Cheminement piétonnier en bordure RD n°936 côté Nord : tranche 1 – face à Peyrusic-Ouest
- 3 - VC n°201 de Jos – Lieu –dit « La Roque »

TRAVAUX	€ HT	€ TTC
Parking Pey du Prat	12 549 ,00	15 058,80
Cheminement piétonnier bordure RD 936	12 360,00	14 832,00
VC n° 201 de Jos lieu-dit La Roque	12 325,00	14 790,00
TOTAL	37 234,00	44 680,80

Il indique que les modalités d'attribution du FDAVC par le Conseil Départemental de la Gironde se résument ainsi :

Enveloppe subventionnable annuelle : 25.000,00 € HT

Taux de subvention : 35 % avec coefficient de solidarité pour Grézillac de 0,85

Le financement de ces travaux devrait être assuré de la manière suivante :

- subvention FDAVC : 7 437,50 €
- autofinancement commune de Grézillac : le solde soit 37 243,30 €

Après débat et à la majorité, le Conseil Municipal décide, sous réserve des dotations du CD33 :

- de retenir, en priorité, pour travaux, les voies communales et l'ouvrage ci-dessus proposés par Monsieur le Maire
- de demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer la dotation maximale possible prévue dans le cadre du FDAVC 2019;
- de l'affecter sur l'opération citée ci-dessus, d'assurer par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation ;
- d'inscrire au budget investissement 2019 ces montants.

II - DELIBERATION : Accord demande de subvention Aides Individuelles Enseignement Premier Degré 19-05-14-02

Monsieur le Maire indique que la Commission Economie Finances et Projet propose le projet d'aménagement et d'amélioration du groupe scolaire de Grézillac sur l'année 2019 en investissement avec les coûts suivants :

	<i>€ HT</i>	<i>€ TTC</i>
Installation d'une climatisation à la garderie municipale	4 600,00	5 520,00
Modernisation des dispositifs d'éclairage de l'école municipale	6 761,45	8 113,74
Remplacement de la fontaine des toilettes de l'école	1 570,67	1 884,80
TOTAL	12 932,12	15 518,54

Il indique que les modalités d'attribution des aides individuelles par le Conseil Départemental de la Gironde se résument ainsi :

Enveloppe subventionnable annuelle : 12 932,12 € HT

Taux de subvention : 50 % avec coefficient de solidarité pour Grézillac de 0,85

Le financement de ces travaux devait être assuré de la manière suivante :

- subvention CD : 5 496,15 €
- autofinancement commune de Grézillac : le solde soit **10 022,39 €**

Après débat et à la majorité, le Conseil Municipal décide, sous réserve des dotations du CD33 :

- de retenir, le projet ci-dessus proposé par Monsieur le Maire
- de demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer la dotation maximale possible prévue dans le cadre des aides individuelles 2019;
- de l'affecter sur l'opération citée ci-dessus, d'assurer par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation ;
- d'inscrire au budget investissement 2019 ces montants.

III - DELIBERATION : Autorisation à donner à M. Le Maire pour un emprunt auprès du Crédit Agricole en vue de l'acquisition d'une mini pelle neuve 19-05-14-03

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'acquisition de la mini pelle neuve pourrait se faire en ayant recours à un emprunt auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, dont les modalités financières seraient les suivantes :

- Taux fixe : 0,43 %
- Montant emprunté : 22 800,00 €
- Durée de : 3 ans
- Périodicité de remboursement : annuelle
- Frais de dossier : 100,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine le prêt dans les conditions détaillées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tout document nécessaire

IV INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ **ZAC du Lyssandre : Ouverture enquête parcellaire complémentaire du 13 au 29 mai 2019 inclus**
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête parcellaire complémentaire se déroulera du 13 mai au 29 mai inclus. Elle a pour objet de déterminer les parcelles à exproprier, et doit permettre aux propriétaires concernés de s'exprimer, et notamment de faire rectifier les éventuelles

inexactitudes qui entacheraient la liste des parcelles. Un registre d'enquête est ouvert à la mairie, et le commissaire enquêteur sera présent le 29 mai de 14h30 à 17h30.

✓ **Suppression d'une classe à l'école de Daignac**

François Coutureau, Adjoint au Maire, explique que l'Inspecteur d'Académie a rendu officielle la fermeture d'une classe à Daignac.

✓ **Route de Malartic : zone 30 avec dos d'âne ou installation d'un radar pédagogique avec kit solaire**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par un administré habitant en bordure de la route de Malartic sollicitant l'installation d'un ralentisseur de type « dos d'âne » à proximité de son habitation afin de ralentir les usagers de la route.

Plusieurs membres du Conseil Municipal craignant que cette installation ne crée un précédent obligeant la commune à en installer en grand nombre en divers endroits, il est décidé, dans un premier temps, d'installer des panneaux limitant la vitesse à 50 kms/h. Monsieur le Maire propose d'interroger Monsieur Vienne sur la possibilité de limiter cette route à 30 kms/h par arrêté municipal.

✓ **Subventions associations 2019 : Ecole des chats**

Marie Bousquet, Conseillère municipale, explique que l'association « l'Ecole des chats » a apporté son aide logistique lors de la campagne de stérilisation des chats menée en 2018 par la mairie avec la Fondation 30 millions d'amis sur le territoire de la commune.

Elle demande à ce que l'association « l'Ecole des chats » reçoive une subvention pour cette aide apportée.

Après débats, Monsieur le Maire fait voter les membres du Conseil Municipal pour l'attribution à cette association d'une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2019:

- abstention : 1
- contre : 3
- pour : 7

Par conséquent, il est décidé qu'une subvention d'un montant de 200 € est attribuée à l'association « l'Ecole des chats ».

✓ **Associations :**

Laurent Fraineau, et Pascal Darjo, Adjoint au Maire, proposent aux membres du Conseil Municipal de récompenser les enfants de la commune qui se sont distingués par leurs résultats dans les associations culturelles ou sportives de Grézillac ou d'autres communes. Les modalités restent à définir.

✓ **Assainissement :**

Laurent Fraineau, Adjoint au Maire, indique qu'il est nécessaire de revoir l'installation des évacuations d'odeurs de l'assainissement de la mairie. En effet, le café Brocante situé juste à côté de la mairie est souvent incommodé par les remontées d'odeurs d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h15**.

SIGNATURES : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY L. FRAINEAU, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, A.GREIL, F.DARAN, M H BOUSQUET,